

Recyclage SSIAP 1

Objectif

- Réactualisés ces connaissances d'agent de sécurité incendie.
- Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. A l'issue du stage, une attestation est délivrée par le centre de formation.
- Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.
- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Réglementation

- Arrêtés :
 - 02 mai 2005 modifié
 - 25 juin 1980 modifié
 - 22 juin 1990 modifié - 30 décembre 2011
- Code de la construction et de l'habitation

Pré-requis

- Titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalent.
- Justifier d'au moins 1607 heures d'activité SSIAP 1 durant les 36 derniers mois (fournir attestation de l'employeur ou contrat de travail).
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC 1 de moins de 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail ou PSE 1 en cours de validité.
- L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice d'emploi du salarié doit être détenue.

Durée

14 heures hors examen.
Examen final devant un jury validant le recyclage du diplôme.

Groupe

15 participants maximum

Outils pédagogique

- Vidéos et diaporamas
- Poste de sécurité d'entraînement
- Panneau pédagogique SSIAP adressable
- Moyens d'extinctions pédagogiques, ...

Tarif

Nous consulter

Contact

- **Téléphone : 04 50 17 34 63**
- **Mail : info@secourisk.fr**

Recyclage SSIAP 1

Programme

Prévention

- Évolution de la réglementation de la sécurité incendie dans les ERP (Établissement Recevant du Public) et les IGH (Immeubles de Grande Hauteur)
- Accessibilité du public
- Application aux différents types d'établissements
- Implantation-dessertes et voiries-isolement
- Matériaux de construction
- Cloisonnement. Aménagements
- Dégagements
- Désenfumage
- Éclairage normal et de sécurité
- Installations techniques

Moyens de secours alarme

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours (ERP / IGH)

Mise en œuvre des moyens d'extinction, mise en situation

- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Exercices d'extinction de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteurs adaptés
- Entraînement à l'utilisation d'un R.I.A. sur feux réels (parcours non rectiligne)
- Être capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

Examen final devant un jury validant le recyclage du diplôme.

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA), Pôle emploi, Compte personnel de formation (anciennement DIF).